

Tribune libre

Comme il m'est peu de chances de vivre jusqu'à 62 ou 65 ans, sans parler des 67, bref comme je n'ai rien à perdre, j'ai envie de dire tout haut ce que beaucoup, je crois, pensent tout bas.

Cela fait un an environ que je suis inondée de *Lettres du CNED*, rédigées dans une langue approximative (vocabulaire et syntaxe) que nous ne tolérerions d'aucun de nos étudiants et truffées d'anglicismes supposés faire modernes – pour ceux nés dans les années 40.

Puisqu'il s'agit, bien sûr, de « modernisation ».

Étant bilingue, née plus tard et patiente (en réemploi au CNED depuis 1982), j'ai pensé que cette mode-là passerait, comme elles sont toutes passées.

De la « production de l'apprenant » des IUFM aux « lignes de marché » des années 2000, quelle importance. Il s'agit toujours de faire son travail, au mieux, pour, dans mon cas, préparer des étudiants à des concours difficiles. Et de supporter toutes les pesanteurs de la machine à la moindre initiative.

Lorsque j'ai reçu, cette rentrée 2010,

une feuille de service indiquant mes « lignes de marché » et appris que je dépendais d'une « direction des offres et services » (je rectifie l'orthographe, « offre » étant sans s) et d'un directeur de l'Unité d'affaires (dites UA), j'ai pouffé comme d'habitude, en me disant que Kafka n'était pas mort. Et puis quand même, là, ça va trop loin.

Je passe sur le fait qu'on a ponctionné mon salaire de 300 euros sur trois mois au prétexte de récupérer

des indemnités de résidence soit disant indûment perçues. Je passe sur le fait que je vais devoir cotiser « comme dans le privé » sans en avoir l'échelle des salaires, et que mon indice sera sans doute gelé sous peu. Si j'avais voulu gagner du pognon, il est clair que je travaillerais depuis longtemps à Acadomia.

Et je passe enfin, plus difficilement, sur le sort indigne désormais réservé aux enseignants malades par la suppression des postes de réemploi. Mais je ne peux pas passer sur le fait que l'unique et seul label du CNED, celui qui fait la différence justement avec toutes les entreprises privées, c'est le label Éducation nationale. En tant que serviteur de l'État, ayant signé un contrat avec l'État – et personne d'autre, cabinet de consultants inclus –, je n'accepte pas que mon métier soit ainsi dévoyé.

Quant à la modernisation, la concurrence, la rémunération au mérite, pas de problème ; je me porte candidate – et j'attends d'ailleurs toujours d'en voir la concrétisation.

Mais quant à l'inculture, la vulgarité et le brassage d'air, j'ai ma dose. ■

S. Lasne, Vanves

Contacts enseignants au CNED

• Permanence au SNES national :

mercredi toute la journée et jeudi matin :

Marie-Noëlle Gilbert : 01 40 63 29 21 ;

seccned@sn.es.edu ; 46, avenue d'Ivry,

75647 Paris Cedex 13 ; secrétariat : 01 40 63 29 13.

• Des enseignants du CNED, délégués FSU acceptent volontiers de répondre à vos questions sur le métier :

Institut de Poitiers :

Sabine Bianco : bianco.sabine@wanadoo.fr

Institut de Rennes :

Sébastien Cario : sebastien.cario@cned.fr

Sébastien Kernivinen : sebastien.kernivinen@cned.fr

Institut de Rouen :

Marc Le Cozler : marc.le-cozler@wanadoo.fr

Institut de Toulouse :

Serge Mazeau : serge.mazeau@orange.fr

Institut de Vanves :

Élisabeth Ferrer : elisabeth.ferrer@cned.fr

Tous les enseignants travaillant au CNED et syndiqués au SNES peuvent communiquer grâce à une liste de diffusion ; (cned@sn.es.edu)

Enfin un espace syndical est ouvert sur le site du CNED : http://ecollaboration-pratiques.cned.fr/site/Espace_syndical ; Nous y mettons les comptes rendus des réunions des instances des différents sites.

• Pour toute information et suivi de dossier concernant votre avancement, votre maintien en PACD ou renouvellement de PALD, contactez la section académique du SNES dont vous dépendez.



Supplément au n° 701 du 10 novembre 2010

SOMMAIRE

PAGE 2

- Rentrée au CNED : le rouleau compresseur

PAGE 3

- Modernisation ou restructuration

PAGE 4

- Tribune libre
- Contacts

La mise en place de la modernisation au CNED

Le gouvernement a mis en place le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Sous couvert d'une politique de modernisation, tous les établissements publics sont touchés et le CNED n'échappe pas à la règle.

Comment arriver à décrire et analyser, en particulier pour les collègues qui travaillent à domicile, la valse organisationnelle qui prévaut sur les sites ?

L'ancienne structure géographique a disparu : les instituts ne sont plus « instituts à part entière » mais sites sans directeur. Il existe certes un responsable de site dont les tâches vastes et pas toujours bien définies sont de faire tourner chaque entité sans avoir véritablement d'autorité hiérarchique.

Huit directions fonctionnelles ont été créées :

- la direction des offres et services dont dépendent les enseignants pour leur activité professionnelle ;
- la direction des ressources humaines ;
- la direction de la stratégie et du développement ;
- la direction commerciale ;
- la direction des services d'information ;
- la direction de l'édition, de la production et de la diffusion ;
- la direction administrative et financière ;
- la direction de l'innovation.

La direction des offres et services est divisée en unités d'affaires elles-mêmes subdivisées en lignes de marché (il faut bien faire moderne et vendeur).

Par exemple : le primaire, le collège, le lycée sont des lignes de marché qui constituent l'unité d'affaires « Scolaire ».

Des responsables pour chaque niveau ont été recrutés à l'interne pour la plupart, à l'externe pour d'autres.

Un gigantesque puzzle essaie de se mettre en place avec ça et là de nouvelles rivalités, de nouvelles frontières toujours délicates, des déménagements...

Et, il ne faut pas oublier que le but est de supprimer des postes : tous les services administratifs et techniques font l'objet de mutualisation c'est-à-dire que l'on supprime des emplois (DRH, financiers, imprimerie, accueil...) pour faire assurer ces mêmes fonctions par un seul site.

C'est ainsi que les collègues avec qui vous aviez l'habitude d'être en contact vous annoncent qu'ils ou elles partent et que vous ne savez plus à qui vous adresser. Le plus grave est que rien n'est fait pour l'instant parallèlement pour indiquer à ces collègues leurs reconversions possibles. Et s'il est dur de se voir supprimer brutalement la tâche à laquelle on s'est donné, dans laquelle on a reconnu vos compétences, il est inadmissible d'être laissé dans l'inconnu et le brouillard.

Ces restructurations effectuées en pleine rentrée laissent trop souvent de côté les nécessités pédagogiques : réception des cours, des devoirs et des corrigés par les enseignants pour ne citer que la face visible de l'iceberg.

Et bien sûr, sur les sites, il faut en même temps gérer les changements de dates des concours, refaire faire des cours rendus obsolètes par les réformes du lycée...

Un vrai casse-tête pour le personnel qui persiste à vouloir servir au mieux les inscrits. C'est aussi la volonté de la FSU qui ne cesse d'alerter la direction sur l'ensemble des dysfonctionnements ! ■

Élisabeth Labaye, secrétaire nationale du SNES,
Marie-Noëlle Gilbert et Marc Le Cozler, délégués SNES au CNED



Pour nous contacter

www.sn.es.edu

Le rouleau compresseur de la modernisation avance

LA NOUVELLE ORGANISATION

En cette rentrée 2010, une nouvelle structure se met en place. À un fonctionnement par institut doté chacun de différents services administratif, pédagogique et éditique succède un fonctionnement par directions métiers : DSI (Direction des systèmes d'information), DI (Direction de l'innovation), Déprod (Direction de la production), DC (Direction de l'action commerciale) et DOS (Direction des offres et services). Ainsi, le directeur, la directrice adjointe et la secrétaire générale de l'institut de Rennes ont laissé place à un directeur de la ligne de marché « Lycée », M. Yannick Legall, sous la direction d'un directeur d'unité d'affaires « Scolaire », M. Sanz, lui-même dépendant de M. Éric Davaille, nouveau directeur de la DOS. Si les divers directeurs métiers et leurs collaborateurs directs sont désormais connus, il est encore impossible de connaître l'organigramme précis de chaque « site » (ex-institut) : la situation est compliquée car les directions métiers ne se déploient pas en un lieu unique mais dans différents sites. Ainsi, Monsieur Davaille a sous sa responsabilité des personnels de Rennes, Rouen, Toulouse, Lyon et Grenoble. Par ailleurs, des tâches ont été regroupées sur tel ou tel site moins selon une logique structurelle que parce que tel ou tel se trouvait sur tel ou tel site. La nouvelle structure connaît des tâtonnements, c'est le moins qu'on puisse dire et, comme l'a annoncé monsieur Éric Davaille, elle va évoluer encore dans les mois à venir.

L'ENSEIGNEMENT : UN MOT ET UN TRAVAIL QUI SONT PEU À PEU GOMMÉS

La scolarité n'est obligatoire que jusqu'à l'âge de 16 ans, tel est l'argument essentiel développé par la direction pour persuader les person-

nels d'entrer dans l'ère de la vente de produits (dans la Semaine du CNED, on a pu lire qu'on parlait de « produits de saison » et de « produits stars », termes à prendre au premier degré). Nous ne sommes pas un lycée paraît-il même si nous établissons des bulletins, des listes de bac, etc. Rappelons tout de même l'article R. 426-2 : « *Le Centre national d'enseignement à distance assure, pour le compte de l'État, le service public de l'enseignement à distance. À ce titre, il dispense un service d'enseignement à destination des élèves, notamment ceux qui relèvent de l'instruction obligatoire, ayant vocation à être accueillis dans un des établissements mentionnés aux articles L. 132-1 et L. 132-2 et ne pouvant être scolarisés totalement ou partiellement dans un de ces établissements* » (décret n° 2009-238 du 27 février 2009 relatif au service public de l'enseignement à distance).

MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Les responsables de Département deviennent des coordinateurs de pôles. On modifie ainsi, sans concertation ni accord des intéressés, des postes dont le profil a été précisément défini et a fait l'objet d'une parution au *Bulletin Officiel*. Il semble bien que soient ici visés des postes de détachés et les primes liées à ces postes. Le DRH a déclaré que ces primes ne seraient pas modifiées dans les six mois à venir...

« *Trop de détachés, trop de personnels administratifs, des responsables de formation en surnombre* » : le ton est donné par la direction. Sous couvert de mutualisation, d'application de la RGPP, des postes sont supprimés, des personnels titulaires incités à demander leur mutation.

L'objectif est de multiplier les vacataires, moins coûteux, plus flexibles et à former.

EN QUOI LES PROFESSEURS NOMMÉS SONT-ILS CONCERNÉS PAR CES CHANGEMENTS ?

Tout d'abord, la réunion de rentrée, qui permettait à ces professeurs déjà en poste ou nouvellement nommés de se retrouver pendant deux jours dans les instituts pour lesquels ils travaillent, a été supprimée. Elle est remplacée par une journée de rentrée à Poitiers destinée uniquement aux nouveaux PN, ce qu'on ne peut que déplorer : les PN avaient jusqu'à présent la possibilité de rencontrer les personnels des instituts avec lesquels ils étaient en contact tout au long de l'année (personnels des RH, RF, professeurs des plateaux), des inspecteurs assistaient aux réunions disciplinaires et un après-midi était consacré aux rencontres avec les différents représentants syndicaux. On ne voit pas bien ce que vont gagner les nouveaux PN à se déplacer à Poitiers. En revanche, les PN déjà en poste se retrouvent davantage isolés, privés de cette réunion de rentrée dont ils avaient l'habitude et des conseils d'enseignement qui se déroulaient sous la houlette de leur IA et IPR. Ensuite, le service des relations humaines à Rennes est centralisé à Poitiers mais c'est à Toulouse que vont être gérés administrativement les PN. Ils n'auraient plus comme interlocuteurs privilégiés les responsables de formation de leur discipline mais les professeurs des plateaux qui, si compétents soient-ils, ne sont pas nécessairement de la même discipline...

POINTS POSITIFS DE CETTE RENTRÉE

Les PN demeurent les acteurs incontournables des services correcteurs et/ou tuteurs et relecteurs, ils forment une équipe pédagogique qui collabore avec les RF, les professeurs référents et les personnels administratifs pour assurer l'une de missions essentielles du CNED : permettre aux inscrits de suivre un enseignement à distance. ■

Claudine Hattais,
Rozenn Jarnouen, Rennes

Modernisation ou restructuration : l'exemple du site de Rouen ?

Avec la fermeture programmée courant 2011 de l'imprimerie du site de Rouen, six collègues vont perdre leurs postes. Cinq ont un statut « Éducation nationale » et espèrent retrouver un poste au rectorat ou dans une collectivité locale, ce qui est loin d'être acquis au regard des restrictions budgétaires. La sixième personne est en CDI.

Cette fermeture était prévisible : l'imprimerie était obligée de fonctionner depuis plusieurs années avec des machines obsolètes, ce qui rendait son coût non concurrentiel par rapport à celui de la sous-traitance. C'est bien connu : pour fermer un service, il suffit de ne pas lui donner les moyens de fonctionner ; après il est facile de démontrer qu'il n'est pas rentable !

La suppression de l'imprimerie du site de Rouen est caractéristique d'une certaine politique menée par la direction générale du CNED à travers le plan de modernisation. Sous couvert de mutualisation des moyens des différents sites, l'objectif est de supprimer des services donc des postes afin de réduire la masse salariale. Cette stratégie est sans doute jugée plus efficace pour retrouver rapidement l'équilibre budgétaire que le développement du secteur marchand du CNED.

Si la mutualisation des moyens en interne est déjà en route, un autre type de mutualisation est en préparation. En effet, M. Silighini, ancien directeur de l'institut de Rouen, a été chargé de la réflexion sur la mise en place de plateformes d'accueil communes entre le CNED et le CNDP. Cela aura pour conséquence de réduire la voilure de la plateforme d'accueil de chaque site et donc conduira forcément à de nouvelles suppressions de postes.

Un autre point noir de la rentrée à Rouen : le suivi insuffisant de scolarité des élèves de collège inscrits au

CNED qui est le cœur de métier du site. À la rentrée de septembre il manquait par rapport à l'année scolaire 2009-2010, 36 heures/semaine de professeur principal en Sixième, 36 heures en Cinquième, 31 heures en Quatrième et 26 heures (plus 36 heures à partir de janvier 2011) en Troisième. Les raisons à cela : la reprise de postes de « Mis à disposition (MAD) » par le rectorat de Rouen, un départ en retraite non renouvelé et la non-reconduction de PACD (Postes adaptés de courte durée) qui travaillaient sur le site. Cette situation devrait s'aggraver car le rectorat de Rouen a l'intention de poursuivre sa politique. Cette pénurie de moyens humains pour assurer les fonctions de professeur principal rend impossible un suivi de qualité même minimum des inscrits et ne permet pas au site de Rouen d'assurer sa mission de service public à cette rentrée. Quelques moyens en postes adaptés devraient arriver au cours du premier trimestre. Ils permettront de retrouver à peu près la situation de l'année scolaire 2009-2010 mais ne permettront pas de dégager des marges de manœuvre afin de gérer le surplus annoncé du nombre d'inscrits et les congés de maladie inévitables sur un an. L'ensemble des sites doit certes contribuer au développement de l'établissement, mais il ne peut se

faire au détriment du service public comme le montre la situation de Rouen (n'oublions pas que 53 % des fonds du CNED viennent de l'État et pourtant le service public représente moins de 20 % du total des inscrits). D'ailleurs la dénomination « ligne de marché collège » pour désigner, sans les distinguer, l'activité service public et l'activité marchande de Rouen, n'est sans doute pas anodine ?

Une nouveauté : les professeurs nommés à Rouen ne sont plus gérés administrativement par Rouen mais le sont maintenant par Toulouse ! Certains collègues vont dépendre de quatre lieux : académie d'origine, Rouen pour le service, Poitiers pour la rémunération et Toulouse pour le dossier administratif !

Questionnée par la FSU, la direction générale a indiqué qu'il n'y avait plus de personnel RH sur le site de Rouen contrairement à Toulouse où ce service existe encore. Précisons qu'il n'y a plus de personnel RH sur Rouen car, informés de la disparition de leur service en septembre 2011, ceux-ci l'ont anticipée en demandant et en obtenant leur mutation. Il apparaît donc clairement que ce transfert à Toulouse de la gestion administrative des professeurs nommés à Rouen n'est pas le fruit du hasard mais l'affirmation, là encore, d'un aspect de la politique de mutualisation des moyens.

Si l'on veut empêcher les mesures négatives du plan de modernisation, l'intervention seule des organisations syndicales ne suffira pas. La direction générale écoute poliment les remarques des représentants des personnels mais ne bouge pas d'un iota sur l'essentiel de sa politique. Pour faire évoluer positivement « les choses », la mobilisation et l'action de l'ensemble des personnels est indispensable. ■

Marc Le Cozler, enseignant,
délégué SNES-FSU à Rouen